



Plate-forme mineurs en exil  
Platform kinderen op de vlucht

# LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS EN BELGIQUE

Katja Fournier, Conférence France Terre d'asile,  
Paris, 30 octobre 2015

# Les premières étapes

- Signalement
- Dès le signalement un accueil
  - Pendant l'identification : possibilité d'un tuteur provisoire en situation d'extrême urgence
- Dès l'identification: un tuteur qui doit défendre l'intérêt supérieur de l'enfant
  - SPF Justice
  - Pas de mandat ayant un conflit d'intérêt

# Mission du tuteur

- **Représenter et accompagner le mineur juridiquement** dans toutes les procédures administratives ou judiciaires (concernant la demande d'asile, le statut d'immigration ou n'importe quelle autre procédure);
- Veiller à ce que toutes les décisions soient prises dans **l'intérêt supérieur de l'enfant**;
- **Désigner** sans délai un **avocat**;
- Assister à toute séance **d'audition ou interview**;
- Veiller à ce que l'enfant séparé reçoive suffisamment de **soins**, un **logement** décent et une **bonne éducation**, des **soins de santé** et, si nécessaire, des **soins psychologiques**;
- **Respecter les convictions religieuses et opinions politiques** du mineur;

# Mission du tuteur

- Établir une **relation de confiance** avec un MENA et consulter le mineur pour connaître son point de vue avant de prendre une décision en son nom;
- Aider à trouver et **proposer une solution durable** qui tienne compte de l'intérêt supérieur de l'enfant;
- Examiner la possibilité d'une **recherche de la famille** et d'un regroupement familial;
- **Gérer les biens** de l'enfant;
- Rédiger pour le **Service des Tutelles** (au plus tard 15 jours après la désignation comme tuteur), pour le **juge de paix** (deux fois par an) et pour les deux en fin de tutelle un **rapport** retraçant la situation du mineur.

# Les standards européens pour une tutelle de qualité

<http://www.corestandardsforguardians.com/p/>

Core Standards for guardians

Standard 1  
The guardian advocates for all decisions to be taken in the best interests of the child, aimed at the protection and development of the child.

Standard 2  
The guardian ensures the child's participation in every decision which affects the child.

Standard 3  
The guardian protects the safety of the child.

Standard 4  
The guardian acts as an advocate for the rights of the child.

Standard 5  
The guardian is a bridge between and focal point for the child and other actors involved.

Standard 6  
The guardian ensures the timely identification and implementation of a durable solution.

Standard 7  
The guardian treats the child with respect and dignity.

Standard 8  
The guardian forms a relationship with the child built on mutual trust, openness & confidentiality...

<http://www.corestandardsforguardians.com/p/28/229/-/9/mo104-c211/mo116-mc79/mo94-c197/%2Aprac...>

18:40  
23/10/2015

# Différentes étapes de l'accueil des MENA

## Un accueil en trois phases:

- 1<sup>re</sup> phase : Centres d'observation et orientation (15jx2)
  - Aussi pendant l'identification
  - Premier profil du jeune et analyse des vulnérabilités
- 2<sup>ème</sup> phase : Fedasil – Croix-Rouge
  - Stabilisation du mineur
  - Accueil collectif
- 3<sup>ème</sup> phase : Initiative locales d'accueil- pouvoir locaux (CPAS)
  - Autonomie accompagnée
  - Accueil à petite échelle

Une zone de tension: aide sociale générale (Accueil organisée par le fédéral) et aide sociale spécialisée (Accueil par l'aide à la jeunesse organisée par les entités fédérées).

# Besoins spécifiques?

## **Projet particuliers:**

- Esperanto: centre caché pour victime de traite des êtres humains
- Rixensart: filles enceintes et filles-mères
- Time-out: éviter l'escalade des tensions
- « My future »: irrégularité-retour volontaire-transmigration+formations spécifiques
- Centre d'accueil rapproché pour demandeurs d'asile (CARDA)
- Familles d'accueil(projets en développement)

## **Défis:**

- Profils particuliers : mineurs ayant connus l'errance ; les mineurs ayant des troubles psychiatriques; mineurs en contact avec la justice; les fratries,...

# Les défis pour l'année à venir

- Augmentation de 200%. 400-500 arrivées par mois dans les 3 mois à venir.
- Augmentation des profils avec « vulnérabilités spécifiques »: 22%
- Augmentation des 12-14 ans et des – de 12 ans.
  - Trouver un accueil adapté! - Aide spécialisée -↑ places
- Il faut augmenter les places.
  - 1<sup>ère</sup> phase: de 100 à 340 places. Fait.
  - 2<sup>ème</sup> phase: faut passer de 850 places à 2000 places.
  - 3<sup>ème</sup> phase: faut passer de 150 places à 300-400 places
- Anticiper la sortie des centres avec un plan d'accès au **logement privé**.
- Autre défis: augmentation des déterminations de l'âge, retards désignation de tuteurs, manque de psychologues et manque d'interprètes

# Des questions?

- Katja Fournier
- T: 0032(0)2/21.94.91
- M: kf@sdj.be
- [www.mineursenexil.be](http://www.mineursenexil.be)
- <http://www.corestandardsforguardians.com/>